

# Extrait des délibérations

à la Commission permanente

**N°** CP-2025-6-7-1 **Séance du** jeudi 25 septembre 2025

# PROTOCOLE D'INTERVENTION SUR AUTOROUTES ET 2X2 VOIES A CHAUSSEES SEPAREES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

## **PRESENTS**:

BEHA Nicole, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Thomas

### **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

BELTZUNG Maxime donne procuration à HECTOR-BUTZ Isabelle BEY Françoise donne procuration à OEHLER Serge COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à DOLLINGER Isabelle HAGENBACH Vincent donne procuration à MUNCK Marc KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence WOLF Etienne donne procuration à WOLGHUGEL Christiane ZAEGEL Sébastien donne procuration à SUBLON Yves

#### ABSENTS:

ADRIAN Daniel, FUCHS Bruno, ZELLER Fabienne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU l'avis de la Commission Réseaux et mobilités du 4 septembre 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le partenariat avec le groupement de gendarmerie du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, de service incendie et secours du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le service d'aide médicale urgente du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la Direction Interdépartementale de la Police Nationale du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, pour établir un protocole d'intervention sur autoroutes et 2x2 voies à chaussées séparées;
- Approuve le protocole d'intervention sur autoroutes et 2x2 voies à chaussées séparées, joint en annexe à la présente délibération, à conclure le groupement de gendarmerie du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, de service incendie et secours du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le service d'aide médicale urgente du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la Direction Interdépartementale de la Police Nationale du Bas-Rhin et du Haut-Rhin;

- Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer le protocole le protocole d'intervention sur autoroutes et 2x2 voies à chaussées séparées—après y avoir apporté, le cas échéant, les modifications mineures qui s'avéreraient nécessaires, sans qu'elles ne changent le sens de ses dispositions.

Adopté à l'unanimité
0 voix contre
0 abstention
1 non-participation au vote
Frédéric BIERRY, Président des SIS 67 et 68